

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1908)
Heft: 72

Vereinsnachrichten: Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de sections du dimanche 1er mars 1908, à 11 h., à l'Hôtel des Boulangers, à Berne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUPPLÉMENT A « L'ART SUISSE », N° 72, MARS-AVRIL 1908

Procès-verbal de l'Assemblée des délégués de sections du dimanche 1^{er} mars 1908, à 11 h., à l'Hôtel des Boulangers, à Berne.

ORDRE DU JOUR :

1^o Les dernières nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts. Quelle doit être l'attitude de notre Société ?
2^o Quelle position la Société veut-elle prendre actuellement vis-à-vis de la proposition de M. Abt ?
3^o Proposition pour la nomination d'un nouveau Président central (éventuel).
4^o Exposition de Venise.
5^o Membres passifs.

Il est procédé à l'appel des délégués. Section d'Aarau (11 membres, 1 délégué), M. Ernest Geiger. — Section de Bâle (24 membres, 2 délégués), MM. Albrecht Mayer et Burkhard Mangold membre de la Commission fédérale des Beaux-Arts. — Section de Berne (33 membres, 2 délégués) MM. Cuno Amiet, Link et Tièche ; c'est par erreur que cette section a délégué trois de ses membres, et il est convenu que lorsqu'il y aura lieu de voter, elle n'aura droit qu'à deux voix, conformément aux statuts. — Section de Fribourg (14 membres, 1 délégué), M. F. de Schaller. — Section de Genève (77 membres, 4 délégués), MM. Coutau, Dunki, Rehous et Vautier. — Section de Lausanne (21 membres, 2 délégués), MM. Vuillermet président de la Commission fédérale des Beaux-Arts et Otth. — Section de Lucerne (16 membres, 1 délégué), M. H. Emmenegger. — Section de Munich (30 membres, 2 délégués), M. Carl Liner. — Section de Neuchâtel (38 membres, 2 délégués), MM. Jeanneret et Röthlisberger. — Section de Paris (29 membres, 2 délégués), M. Bocquet. — Section du Valais (5 membres, 1 délégué), M. E. Bieler. — Section de Zürich (27 membres, 2 délégués), MM. Righini et Stiefel. — La section du Tessin (13 membres, 1 délégué) n'est pas représentée.

Sont aussi présents :

MM. A. Silvestre, président central ; H. de Saussure, vice-président central ; G. Maunoir, secrétaire central, et G. Kohler, vice-secrétaire central.

Assistent également à la séance :

MM. P. Bouvier (Neuchâtel) et J. Vibert (Genève), membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts, et M. de Meuron (Neuchâtel).

M. Silvestre, P.-C., remercie les délégués et les membres de la Commission fédérale qui ont répondu à l'appel

du C. C., ainsi que la section de Berne qui a bien voulu organiser la réunion ; puis il invite les délégués à nommer le président de l'assemblée. M. Jeanneret (Neuchâtel) est élu par acclamations. M. Tièche (Berne) est désigné comme rapporteur allemand, et MM. Maunoir et Kohler (Genève) comme rapporteurs français.

1. Les dernières nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts. Quelle doit être l'attitude de notre Société ?

M. Silvestre, P.-C., explique quelle est la première des raisons qui ont motivé la convocation de cette assemblée de délégués. Notre Société avait proposé au choix du Conseil fédéral, pour le renouvellement partiel de la Commission fédérale des Beaux-Arts, cinq candidats désignés à l'Assemblée des délégués de Soleure le 9 octobre 1907, soit MM. Silvestre, P.-C., Cuno Amiet, Max Buri, H. Emmenegger et S. Righini.

Aucun de nos candidats n'ayant été nommé, quelques sections ont demandé que nous protestions contre l'attitude du Conseiller fédéral délégué aux Beaux-Arts. Ce sont les sections d'Aarau, de Berne, de Genève et de Neuchâtel.

M. Röthlisberger : C'est en mon nom personnel que j'ai protesté, la section n'a pas discuté cette question.

La section d'Aarau demandait que tous nos représentants à la Commission donnent leur démission. M. Röthlisberger aurait voulu que nous fassions une pétition signée de tous les membres de la Société ; la section de Genève désirerait que nous adressions à M. Ruchet une lettre exposant notre point de vue et pour quelles raisons nous avions le désir et même le droit d'être représentés à la Commission plus complètement que nous ne l'étions.

M. Vuillermet, président de la Commission fédérale demande qu'on explique plus exactement ce que nous désirons.

M. Silvestre exprime le vœu que nos représentants à la Commission fédérale soient choisis parmi les candidats que nous proposons. Il a été décidé à l'assemblée des délégués de Soleure que dorénavant pour éviter des conflits avec nos représentants à la Commission fédérale, il faudrait que ces représentants s'inspirent des désirs et des décisions de notre société. Il faut que nos délégués soient à l'avenir en contact permanent avec nous.

M. Vuillermet réplique que « deux membres de la commission sont nos délégués directs, MM. Bouvier et Vibert. 4 autres sont membres de la Société, c'est leur faire injure que de les considérer comme des transfuges. » Il prend

chaleureusement la défense de ces messieurs qui ont témoigné beaucoup de bonne volonté à notre égard, lors de l'Exposition municipale de Genève, de notre Exposition à Soleure, etc.

Il est fâcheux que notre président n'ait pas été nommé cette année, M. Ruchet l'aurait voulu, mais il a du obéir aux circonstances suivantes : Sur 3 commissaires sortant, 2 étaient des représentants du Kunstverein ; pour les remplacer, il a nommé M. Diem. Puis on demandait un second sculpteur, un suisse allemand, dans la Commission, d'où la nomination de M. Amlehn. En ce qui concerne M. Guidini, M. Vuillermet rappelle que le Tessin a d'habitude deux représentants, non pas seulement à titre cantonal, mais en tant que représentant une des nationalités de notre pays.

Pour ne pas nous froisser, M. Ruchet s'était réservé de nommer M. Silvestre au 1^{er} janvier 1909, il n'a donc aucune hostilité à notre égard, mais au contraire, des sentiments « bienveillants » et un « grand esprit de justice ».

M. Vautier (Genève) donne quelques explications sur nos désirs en ce qui concerne notre représentation à la Commission. Toutes les tendances sont représentées dans notre société ; nos représentants doivent donc s'inspirer des vœux de la majorité des membres de notre société ; ils doivent collaborer avec nous dans l'intérêt général. Alors qu'il était président central, il avait déjà discuté avec M. Ruchet de la question de notre représentation à la Commission et celui-ci avait accepté en principe que nous propositions 12 candidats au choix du gouvernement.

M. Vautier ne croit pas que nos représentants puissent être considérés comme tels. « Il faut qu'ils adhèrent à notre programme, et ce n'est pas le cas. » A l'heure qu'il est, notre président peut se trouver en contradiction avec ces messieurs.

M. Silvestre, P.-C., cite comme exemple du manque d'entente avec nos représentants le cas du nouveau règlement de la Commission accepté par une majorité de membres faisant partie cependant de la société. Quelques-uns de ces collègues font aussi partie du Kunstverein, ils ne sont donc pas libres de leurs mouvements.

Il insiste pour que nous soyons représentés par des délégués avec lesquels nous serons en rapports plus constants. M. Silvestre ajoute qu'il désire que son nom ne soit pas mis en avant dans cette affaire, car il n'était pas seul candidat ; nous avons proposé 5 candidats au choix du Conseil fédéral.

M. Jeanneret (Neuchâtel) constate que le Conseil fédéral ne s'est jamais engagé qu'à bien plaisir, il a de par la Constitution le droit de nommer ses mandataires comme il l'entend ; M. Ruchet a cependant fait pendant un certain temps ce qu'il a pu pour nous. M. Jeanneret regrette cependant que notre liste de candidats ait été éliminée en bloc lors des dernières nominations.

M. Vautier (Genève) part de ce principe que le gouver-

nement a intérêt à s'entourer de gens compétents. Nous devons rester en contact avec les autorités ; nous paraissions agir comme des adversaires, ce que nous ne sommes pas en réalité.

M. Vuillermet : « On fait un peu bon marché de nos représentants. » Il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres groupements dont il faut tenir compte.

M. Bouvier (Neuchâtel), (Membre de la Commission fédérale) demande puisque M. Vibert et lui sont en cause, qu'on lui dise sur quel point il y a désaccord ; il a combattu jusqu'à présent chaleureusement pour nous et voudrait des explications.

M. Silvestre, P. C. Nous nous trouvons en présence de trois propositions de 3 sections ; Aarau, Genève et celle de M. Rötthlisberger.

M. Rötthlisberger renouvelle sa déclaration que sa proposition est personnelle, les Neuchâtelois ont été peinés de la décision du Conseil fédéral.

M. Vuillermet trouve ce point de vue excessif. Le Conseil fédéral n'est pas lié, « ne prenons pas un ton agressif. M. Ruchet tient beaucoup à suivre vos desiderata. Pour une fois qu'il n'a pu le faire, c'est la guerre ! »

M. Vautier : « Il n'est pas question de guerre, mais de divergences de vues. » Seule notre Société offre des garanties au point de vue de l'art, la sécession n'existe pas à ce point de vue, la société des femmes artistes offre aussi des garanties, mais pas la Sécession. Nous déplorons simplement que le Chef du Département ne soit pas mieux renseigné.

M. C. Liner (Münich) déclare que la section de Munich a émis le vœu que notre président central soit si possible nommé membre de la Commission fédérale. La section, tout en reconnaissant qu'il n'y a pas lieu d'être mécontents de la manière dont nous sommes représentés à la Commission est cependant de l'avis de la section de Genève et regrette qu'il n'ait été tenu aucun compte de nos propositions. Le Comité central a été trop catégorique et énergique dans cette affaire en employant des moyens que la section de Munich n'approuve pas, il a été fait trop de bruit autour de cette affaire.

M. Silvestre, P. C. « Le Comité central n'a pas protesté, son président a simplement écrit une lettre à M. Ruchet à propos de la proposition de M. Abt. » (Il donne lecture de cette lettre).

M. Otth (Lausanne) lit un « ordre du jour » de la section de Lausanne qui regrette la forme sous laquelle le premier objet à l'ordre du jour de l'assemblée a été présentée. Les discussions dans lesquelles nous nous engageons « révèlent une fausse conception de notre position, comme société, vis-à-vis des autorités fédérales. » Nous n'avons à intervenir à aucun titre dans « les nominations, les débats et les décisions de cette Commission, » rouage administratif, créé à notre intention, composé en très grande majorité de nos éléments et n'ayant d'autre but que des buts

d'art, et nous en sommes venus à considérer la Commission fédérale comme un rouage de notre propre organisation.

« Nous ne saurions persister dans cette erreur fâcheuse sans risquer de nous aliéner tout à fait des sympathies et des appuis qui nous sont nécessaires. »

La section de Lausanne nous engage encore à « ne pas nous isoler stérilement du grand courant d'art, faisons acte de tolérance, de bonne volonté et de courtoisie, » puis elle fait finalement la proposition de réponse suivante (proposition de la section unanime).

« La Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, confiante dans l'impartialité, la bonne volonté et l'entière compétence du Conseil fédéral, passe à l'ordre du jour. »

M. *Silvestre*, P.-C. répète que le Comité central n'a fait aucune proposition et n'a pas pris position dans le débat relatif aux nominations.

M. *Bocquet* (Paris) déclare que la section de Paris demande que les présidents des groupements artistiques importants fassent partie de droit de la Commission fédérale.

M. *Silvestre* constate que ce principe a été admis par M. Ruchet pour les autres groupements, mais pas pour nous, il cite le cas de M. Kaufmann, président de la Sécession, élu l'an dernier.

M. *Röthlisberger* : vu les promesses qui nous sont faites pour l'avenir, retire sa proposition.

M. *Rehfous* (Genève) trouverait plus prudent de ne rien écrire à M. Ruchet, mais si nous décidons d'écrire, il faut que notre lettre expose nos raisons d'une manière parfaitement courtoise et sans rien de blessant.

M. *Dunki* (Genève) est partisan d'une lettre, mais de ne pas l'adresser à M. Ruchet qui est bien disposé pour nous, seulement il ne sera peut-être pas toujours à la tête du même Département et il serait préférable d'écrire au Conseil fédéral pour lui exposer nos désirs et le mettre en garde contre le danger provenant de la division à l'infini des groupements artistiques qui tous voudraient être représentés à la Commission fédérale. Il faut lui dire aussi que nous ne sommes pas ennemis du Kunstverein, mais que nous voulons être à même de discuter utilement des questions qui nous intéressent.

M. *Mayer* (Bâle) considère que la conséquence de la nomination de M. Kaufmann était que notre président à nous devait être nommé, mais sa section a été froissée de voir que notre président a coupé court, à cause des dernières nominations, à toute entente avec le Kunstverein; la section de Bâle proteste contre la rupture des négociations.

M. *Silvestre*, P. C. déclare qu'il n'a pas coupé court mais qu'il a expliqué à M. Abt pour quelles raisons nous désirons renvoyer les négociations à un moment plus favorable. « Ce n'est pas une rupture ». Il lit la lettre qu'il a adressée à ce sujet à M. Abt.

M. *Jeanneret* ne voit pas en quoi la proposition du Kunstverein concernerait la Commission fédérale?

M. *Vuillermet* : « Si! C'est sur la proposition de son président que la Commission en a pris l'initiative ». Tout à l'heure il a déclaré que M. Ruchet était disposé à nommer plus tard M. Silvestre, mais depuis la lettre de ce dernier, il ne connaît plus les intentions de M. Ruchet.

M. *Silvestre*, P.-C. insiste pour qu'il ne soit pas question de lui.

M. *Vautier* constate que le gouvernement ne peut avoir les mains liées, il est tout à fait libre.

Nous sommes en présence de deux solutions : ou bien nous renonçons à tout rapport avec les autorités et nous perdons tout le terrain que nous avons gagné depuis 10 ans, ou bien nous gardons le contact et devons leur faire connaître nos désirs. Il insiste sur l'importance qu'il y a pour nous à être consultés et sur l'intérêt qu'il y a des deux côtés à conserver de bons rapports.

On passe au vote sur la question de principe.

Faut-il à propos des dernières nominations à la Commission fédérale exprimer au Conseil fédéral la manière de voir et les désirs de notre société.

Ce principe est admis par 11 voix contre 8, puis M. Jeanneret demande sous quelle forme nous le ferons, il lui semble que l'envoi du procès-verbal de l'assemblée (demandé par M. Vibert) est préférable, comme plus impersonnel, à l'envoi d'une lettre.

M. *Röthlisberger* propose de charger le président de la Commission fédérale, en tant que membre de notre société de remettre ce procès-verbal à M. Ruchet.

M. *Emmenegger* (Lucerne) considère l'envoi du procès-verbal comme dangereux et préférerait une délégation.

M. *Silvestre*, P.-C. : Il ne reste rien des paroles; il serait préférable d'envoyer un résumé du procès-verbal.

Par 22 oui contre 2 non, l'Assemblée décide de charger le Bureau de l'Assemblée des Délégués, de remettre au Conseil fédéral un résumé du procès-verbal de cette assemblée, qu'elle pourrait compléter, le cas échéant, par des explications verbales.

M. *Vibert* insiste énergiquement pour qu'à l'avenir nos candidats à la Commission fassent partie de notre Société à l'exclusion du Kunstverein. Autrement ils sont obligés de partager leur opinion entre le Kunstverein et nous, et l'on ne sait plus où l'on va.

M. *Emmenegger* lui fait observer que presque tous nos collègues suisses allemands font partie du Kunstverein.

M. *Vibert* maintient sa déclaration, à propos du nouveau règlement de la Commission nous avons été mis en minorité par nos propres représentants.

La séance est suspendue à 12 h. 1/2.

2° *Quelle position la Société veut-elle prendre actuellement vis-à-vis de la proposition de M. Abt.*

M. *Jeanneret* rappelle en quelques mots ce qu'était la proposition de M. Abt qui avait pour but de créer une

sorte de fédération des sociétés d'art en facilitant à chacun des groupements l'organisation de ses expositions.

M. *Silvestre*, P.-C. avait accepté, après avoir demandé l'avis de l'Assemblée des Délégués de Soleure, de continuer à étudier cette question et de formuler la proposition de M. Abt. Il a examiné la question sous toutes ses faces. Puis sont intervenues les dernières nominations à la Commission, il a alors renoncé pour le moment à continuer l'étude de ce projet. S'il n'a pas hésité à accepter de rédiger la proposition avant de consulter la société, il n'a pas davantage hésité à y renoncer lorsqu'il a connu les nominations à la Commission.

M. *Silvestre* croit que notre intérêt est de ne pas discuter cette question dans ce moment, ce n'est pas en guise de protestation, qu'il a pris cette décision, mais parce que de sérieuses raisons l'y obligeaient. Il veut, comme président central, savoir si la société est d'accord avec lui.

M. *Vuillermet* est persuadé que le Kunstverein serait heureux de nous aider; il prêche l'alliance avec le Kunstverein et les amateurs d'art.

M. *Silvestre*, P.-C. Il n'est pas question pour le moment de l'entente, il ne s'agit pas de rompre, mais d'attendre le moment propice pour discuter cette question. Il cite la lettre de M. Koëlla (Lausanne) qui se demande quels avantages nous retirerions de cette entente.

M. *Vuillermet* : M. Koëlla est revenu sur ce qu'il disait à ce propos dans cette lettre.

La section de Lausanne par un vote unanime demande que l'on étudie sérieusement un rapprochement avec le Kunstverein.

M. *Silvestre* : Chacun cherche son avantage. Mais le moment est mal choisi pour discuter; cette question d'une fédération est des plus délicates, dans quelles conditions doit-elle se faire, ce ne doit pas être à notre détriment. Il ne s'explique pas pourquoi les membres de la Commission n'ont pas compris les raisons qui motivent cette manière de voir.

La question est excessivement complexe; lui, reste partisan de l'accord mais il y a des intérêts différents à concilier.

Quelle sera l'attitude de la Commission quand, nous étant mis d'accord, nous demanderons une subvention pour les expositions des divers groupements? — Comment cette subvention sera-t-elle répartie? La Sécession a été convoquée comme nous à la conférence de Genève, chargée de jeter les bases du projet d'entente. Allons-nous prêter la main à un arrangement qui mettrait la Sécession sur le même pied que notre société? On voit de suite les conséquences; la Commission sera obligée d'acheter à droite comme à gauche. Quelle serait la situation lorsque la Commission serait formée en majorité de Sécessionnistes?

Nous ne pouvons plus discuter, du moment qu'on nous met de côté; nous serons obligés de faire des concessions, mais ce n'est pas le moment de nous les demander puisque

nous ne serons pas appelés à donner l'opinion de notre société au moment voulu.

Ces raisons paraissent suffisantes à M. *Silvestre* pour renvoyer l'étude de la question à un moment plus favorable.

Nous ignorons ce que sera la prochaine Commission, et c'est par son intermédiaire que nous devons être en rapport avec l'administration.

En cas d'entente, le règlement de la Commission devra forcément être modifié. Lorsqu'il l'a été dernièrement nous avions 9 collègues à la Commission et le nouveau règlement a été fait contre nous. (M. *Vuillermet* : Non, il n'a pas été fait contre nous). M. *Silvestre*. Qu'arrivera-t-il au cas où il faudrait le refaire à nouveau? Dans le projet actuel du règlement, le Kunstverein seul est mentionné. (M. *Vuillermet* : Non voyez le contexte). — M. *Silvestre*. Nous nous en rapportons au texte imprimé.

M. *Vuillermet*. La Commission est très bien disposée vis-à-vis de notre Société et elle interprétera le règlement avec justice et impartialité.

M. *Silvestre* : Nous ne pouvons pas nous contenter des bonnes dispositions de la Commission, les hommes changent, les textes restent et personne ne peut savoir comment ces règlements seront interprétés par une autre Commission et nous sommes à la merci d'un vote défavorable.

Si le Kunstverein est mentionné dans le nouveau règlement, notre société doit l'être aussi; nous voulons des garanties pour l'avenir (*bravos*). M. *Silvestre* demande si l'assemblée veut oui ou non approuver le point de vue auquel il s'est placé comme président; il n'est pas question de discuter ici la proposition Abt.

M. *Vuillermet* déclare que M. *Silvestre* interprète inexactement le texte mentionné. Il fait l'historique du nouveau règlement que nous ne connaissons pas, il déclare qu'il s'est opposé à la manière sommaire dont le règlement a été voté par la Commission, mais n'admet pas qu'il ait été fait contre nous. Il s'agissait surtout de mettre au net, de coordonner les règlements adoptés sous diverses directions. Sur un point important, les propositions pour le jury, il nous est donné satisfaction, pour la prochaine exposition fédérale.

Puisque les nouveaux règlements sont en cause je ferai observer que M. *Silvestre* en a eu communication et qu'il a eu toute latitude de présenter ses observations au Département. Il rappelle aussi que *l'Art suisse* a donné, sur ces règlements des idées tout à fait erronées.

M. *Silvestre* conteste l'affirmation de M. *Vuillermet*, les articles ont été insérés dans le journal, tels qu'ils figurent dans le projet qui lui a été remis.

M. *Vibert* constate que M. *Vuillermet* nous a souvent défendus à la Commission, puis il déclare que jusqu'à l'Exposition de Soleure, il était opposé à toute entente avec le Kunstverein mais notre président lui ayant démontré que n'étant pas organisés pour faire nous-mêmes nos exposi-

tions, il fallait trouver un autre mode de procéder, il s'est alors laissé convaincre de l'utilité d'une entente mais seulement en ce qui concerne les expositions. Il est aussi d'avis qu'une entente remettrait sur le tapis la question du règlement de la commission et notre présence sera nécessaire lorsqu'il s'agira de le discuter. Il rend hommage à M. Ruchet qui a le règlement en mains depuis un an et qui le garde, car il devrait être revu. L'Exposition de Bâle se fera donc sous le régime de l'ancien règlement. Nous devons être seuls à présenter des candidats pour le jury, puisque seuls nous offrons les garanties nécessaires qui font en quelque sorte de nous le porte-drapeau, les défenseurs des droits de l'Art Suisse.

M. Vuillermet : « Voulez-vous aboutir ? présentez les vœux du C.-C. sans attendre, faites les choses raisonnablement. »

M. Silvestre : Nous n'avons jamais demandé autre chose.

M. Vibert n'a jamais reçu le texte français du nouveau règlement. Ce serait illégal de l'appliquer.

M. Vuillermet a réclamé ce texte.

M. Vibert constate que dans cette affaire, le Kunstverein a tenu à l'égard du Conseil fédéral un langage autrement vif que nous ne l'avons jamais fait.

M. Silvestre répond à M. Vuillermet qu'il a dû écrire à M. Ruchet pour avoir connaissance du règlement, il l'a alors reçu, mais à la conférence de Genève, ses collègues lui ont déclaré qu'il ne devait pas en être question, contrairement à ce qui avait été convenu.

M. Vuillermet : « Il ne devait en effet pas en être question à Genève, mais j'ai invité M. Silvestre à faire part de ses observations au chef du Département. »

M. Silvestre : « Je n'ai aucun souvenir de ce fait. Si la fédération se fait, il faudra fatalement arriver à reviser le règlement et nous devons être représentés à la Commission pour le discuter, or nous ne sommes pas suffisamment appuyés à la Commission. »

M. Jeanneret a été frappé du rôle joué par la Commission intervenant dans une affaire concernant deux sociétés, et prenant les intérêts de l'une vis-à-vis de l'autre ! il a l'impression que « notre représentation est faussée ! »

M. Bieler voudrait savoir pourquoi les sections romandes ont renoncé au Kunstverein.

M. Jeanneret ne croit pas que nous devons aboutir à une entente avec le Kunstverein. Il insiste sur ce que l'esprit du Kunstverein, plutôt allemand et qui se développe surtout en Suisse allemande, ne peut guère s'adapter au génie romand dont il constate l'éclosion. Il ne s'agit pas d'hostilité entre les deux tendances, qui doivent vivre parallèlement l'une à l'autre. Il recommande une grande prudence.

A la demande de M. Emmenegger, il est décidé que nous demanderons que le nouveau règlement soit envoyé à tous nos membres.

M. Vuillermet persiste à déclarer que l'Art Suisse a discuté ce nouveau règlement d'une façon tout à fait erronée,

il proteste qu'à la Commission, il ne parlait pas en faveur d'une société. La conférence des Présidents a été convoquée officiellement à la suite d'une décision de la Commission, dans le but d'établir une entente très désirable.

M. Righini (Zurich) reproche au Président central de n'avoir pas tenu les sections au courant en temps voulu par l'intermédiaire du journal et lui demande pourquoi il n'avait pas donné suite plus tôt au projet d'entente.

M. Silvestre lui répond qu'une question aussi grave ne pouvait se régler à la légère et que lorsqu'il avait accepté de formuler la proposition de M. Abt il entendait le faire en toute connaissance de cause, sans rien précipiter. La mise au point, la rédaction d'un pareil projet est une affaire de longue haleine.

M. Vibert propose que nous disions au Kunstverein que nous sommes d'accord pour discuter, mais qu'on nous donne le temps nécessaire.

M. Emmenegger demande s'il ne serait pas plus simple que M. Abt formule lui-même ses desiderata et que nous les discussions ensuite à la société ?

M. Silvestre, P. C. n'est pas de cet avis ; il répète qu'il a écrit à la Commission fédérale que nous étions toujours disposés à étudier la proposition d'entente, mais pas dans ce moment. Si la société n'est pas d'accord, qu'elle le désavoue.

M. Jeanneret propose l'ordre du jour suivant : La Société des peintres, sculpteurs et architectes, ne voyant pas la possibilité de discuter utilement en ce moment la proposition de M. Abt décide que cette question pourra être reprise ultérieurement.

M. Liner déclare que la section de Munich est d'accord.

L'ordre du jour de M. Jeanneret est adopté par 20 oui contre 2 non.

EXPOSITION DE VENISE

M. Silvestre, P. C. rend compte des pourparlers engagés avec le comité de l'Exposition de Venise.

Les adhésions reçues ne sont malheureusement pas assez nombreuses ; il y en a environ 35, pour équilibrer le budget de cette entreprise, il en faudrait au moins 80.

M. Röthlisberger voudrait que nous demandions une subvention au Conseil fédéral en vue de cette exposition.

M. Emmenegger signale une demande faite à Venise par la Sécession.

M. Silvestre, P. C. lui répond que nous avons l'assurance que nous serions seuls à représenter la Suisse si toutefois notre participation est possible.

M. Dunki craint que si nous obtenons une subvention, nous ne soyons obligés d'accepter tous les groupements, ce serait une exposition officielle.

M. Silvestre demande à l'assemblée si elle autorise le Comité central à demander une subvention.

Proposition qui est acceptée à l'unanimité.

M. *de Saussure* (Genève) annonce alors qu'une exposition internationale aura lieu à Munich en 1909, ne conviendrait-il pas de renoncer à celle de Venise et d'exposer plutôt à Munich?

L'assemblée opte pour Munich.

MEMBRES PASSIFS.

Après une courte discussion l'assemblée décide que la cotisation unique prévue pour les membres passifs sera de 200 fr.

PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. *Emmenegger* demande que la réimpression des règlements se fasse aussi vite que possible.

M. *Silvestre* répond que le Comité central s'occupe de cette question.

EXPOSITION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ

M. *Silvestre* annonce que la Commission a proposé au Département une subvention de 1,000 fr. pour notre exposition annuelle.

M. *Righini* pense qu'il sera peut-être possible d'organiser cette exposition à Zurich après l'exposition nationale de Bâle soit vers le 15 octobre.

ACQUISITIONS ET BOURSES

M. *Emmenegger* critique l'article paru dans le Journal à propos des acquisitions et de la répartition des bourses fédérales ces dernières années.

M. *Silvestre* lui fait observer qu'il commet une erreur de chiffres, il ne s'agit pas seulement d'artistes faisant partie de notre société.

M. *Tieche* déclare que les critiques qu'il avait formulées visaient seulement l'Exposition Municipale de Genève.

M. *Rehfous* (Genève) constate que les artistes suisses n'ont pas à se plaindre des Expositions de Genève où ils sont toujours bien accueillis alors que la réciprocité n'existe pas.

M. *Jeanneret* fait observer que si le salon fédéral avait lieu tous les deux ans toutes ces discussions n'auraient pas leur raison d'être.

La séance est levée à 5 heures.

Le Président de l'Assemblée :

G. JEANNERET.

Le rapporteur allemand :

A. TIÈCHE.

Les rapporteurs français :

GUSTAVE MAUNOIR,
GEORGES KÖHLER.



